

# Commune de VILLARD-SUR-DORON

## Conseil Municipal du jeudi 21 octobre 2010 à 20 heures

**Présents :** Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE METRAL, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Hélène DURAND Carine MEILLEUR, Karine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, André PALLA, Christelle PERSONNAZ Denis ROUX.

**Absents :** Xavier HERPIN

**Secrétaire de Séance :** Patrick BONNEFOY

**Point n° 1 :** Suite à l'étude du CAL PACT concernant **les façades des maisons du chef lieu**, la commune souhaite encourager les propriétaires à rénover les façades contigües aux rues haute et basse du chef lieu.

Par 13 voix pour et 1 abstention (Cédric MEILLEUR) le conseil municipal approuve le principe d'une aide financière de 45 % du montant des travaux plafonné à 30 000 €

M. BOISELIN artisan maçon pourrait intervenir pour un diagnostic et des conseils aux propriétaires, il validerait les travaux projetés

Le CAL PACT interviendrait dans l'instruction des dossiers pour un coût de 260 €/dossier.

**Point n° 2 :** Présentation de l'étude réalisée au niveau de la communauté de communes du Beaufortain pour une **signalétique plus efficace et harmonisée sur le canton**. Trois types d'enseignes sont proposés : les SIL (signalétique d'intérêt local), les RIS (relais info services) et les pré-enseignes temporaires. Dans le cadre de cette étude la commune doit se prononcer sur la mise en œuvre de dénomination des rues et l'attribution de n° à chaque habitation. Par 11 voix pour, 3 abstentions (Carine MEILLEUR, Karine MEILLEUR, Denis ROUX) et 1 voix contre (Cédric MEILLEUR), le conseil municipal décide de monter ce dossier en collaboration avec la DDT dans le cadre de l'ATSA, le TDL Albertville-Ugine et le service spécialisé de la Poste.

**Point n° 3 :** A l'unanimité le conseil municipal approuve les nouveaux **statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie** (SDES) et la clause relative à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et la délégation sous forme de co-maîtrise d'ouvrage en cas de travaux coordonnés.

### **Point n°4 – Fiscalité**

- Abattement sur la base de la taxe d'habitation : Suite aux nouvelles informations données par la Direction Générale des Services fiscaux et par l'association des maires, le gouvernement compensera en 2011 les pertes éventuelles de recettes dues à la modification de la fiscalité relative à la suppression de la taxe professionnelle. Il n'est donc pas nécessaire de modifier les abattements appliqués par le département sur les bases de la taxe d'habitation

- Taxe locale d'équipement : cette taxe est liée à une opération d'urbanisme (construction, agrandissement ou rénovation). Elle est appliquée en fonction de 9 catégories de constructions. Afin de couvrir les frais de création de réseaux imputés à la commune dans le cadre de l'urbanisme, le conseil municipal décide à l'unanimité un taux de 3 % pour les catégories 1-2-3-6-7-9 et de maintenir à 1 % les catégories 4 et 5. La catégorie 8 est au taux de 3 % depuis le 29 avril 2010. (La liste des catégories est affichée en mairie).

- Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains devenus constructibles : Par 11 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre (vote à bulletin secret), le conseil municipal approuve cette taxe dont le taux de 10 % s'applique au prix de cession diminué du prix d'acquisition stipulé dans les actes, actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation hors tabac. En l'absence d'éléments de référence, la taxe est assise sur les 2/3 du prix de cession. Cette délibération s'applique au 21 janvier 2011.

**Point n° 5 : prime de fin d'année du personnel communal** : à l'unanimité le conseil municipal reconduit le montant de la prime accordée en 2009, soit 11 142 € pour l'ensemble du personnel.

**Point n° 6 : commerces de l'immeuble Améria à Bisanne 1500.** Le conseil municipal rappelle qu'il souhaite l'implantation de commerces complémentaires à ceux déjà existants à Bisanne. Deux surfaces sont proposées à la vente ou à la location sous forme de baux commerciaux. A l'unanimité le conseil municipal approuve les prix de vente et de location suivants :

- Vente : local commercial 1500 €/m<sup>2</sup> HT et 750 €/m<sup>2</sup> HT la réserve qui y est attachée.
- Location : 12 €/m<sup>2</sup> H.T.

Les appels à candidatures seront faits auprès de la CCI, d'un journal local et du site internet de Villard, la date butoir de dépôt des candidatures étant le 28 février 2011.

Concernant le 3<sup>ème</sup> local, la commune propose la location sous forme de bail précaire à MGM qui souhaite y aménager le bureau de vente de l'opération La Perle des Alpes. Par 10 voix le conseil municipal approuve cette proposition sous réserve qu'une clause garantissant la non commercialisation d'autres produits présents sur Bisanne soit possible. 3 conseillers pensent qu'il est préférable d'attendre la fin du dépôt de candidatures pour prendre une décision.

**Point n° 7 :** A l'unanimité le conseil municipal approuve les conventions de passage de la canalisation d'eau qui sera enterrée depuis le réservoir des Rosières jusqu'au chantier de la Perle des Alpes et décide d'accorder une indemnité aux propriétaires des parcelles traversées.

### **Questions diverses :**

- Mise à jour des commissions communales : Mme REGE METRAL et M. PALLA intègrent la commission finances.

- Point sur les travaux : les enrobés de la route du Mont et de Mérandaz Salignon seront réalisés semaine 43. Un rendez vous avec le maître d'œuvre est programmé le 27/10 pour les réseaux du chef lieu. Le chauffage est mis dans tous les bâtiments. Le fleurissement d'automne et de printemps sera fait prochainement, une réunion pour le fleurissement d'été 2011 est à programmer.

- Tableau numérique : avec l'aide de l'APE un nouveau tableau numérique dont le coût est de 3 347 € TTC a été installé dans la classe des CM, par 11 voix pour, 2 abstentions (Jean-François DUGIT GROS, Karine MEILLEUR) et 1 contre (Cédric MEILLEUR) le conseil municipal s'engage à affecter une subvention exceptionnelle de 2000 € à cet équipement en 2011.

- 2 arrêtés de virements de crédits de la ligne dépenses imprévues sont nécessaires pour couvrir :
  - participation supplémentaire de 7000 € au SIVOM des Saisies pour couvrir les dépenses de charges de personnel et d'études non prévues au budget primitif du SIVOM,
  - dépense de 1700 € pour l'aménagement du point accueil de Bisanne 1500.
- 
- Navettes hivernales : le système sera renforcé ; un car supplémentaire sur la deuxième semaine de Noël et les quatre semaines de vacances de février passera au village à 13h rejoindra Bisanne et les Saisies pour ensuite compléter les rotations existantes entre les deux sites jusqu'en soirée. Un retour sur le chef lieu devrait être programmé vers 18h

**Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 25 novembre 2010 à 20 heures**